

NOS HONORAIRES

La rémunération de Demeures du Grand Sud est définie par le barème suivant calculé en montant Hors Taxes (TVA à 20% en sus) sur les valeurs brutes des actifs ou sur le montant total de la transaction lorsque celle-ci est réalisée sur une propriété en nom propre.



DEMEURES DU GRAND SUD

— PROPRIÉTÉS DE PRESTIGE —

TRANSACTION DE BELLES DEMEURES

HONORAIRES

Montant total HT €	Taux de commission HT	Taux de commission TTC
Moins de 190 000	forfait 15 000 €	18 000 €
de 191 à 300 000	8 %	9.6 %
de 301 à 600 000	7 %	8.4 %
Plus de 601 000	5 %	6,0 %

La rémunération sera payable au jour de la signature des actes définitifs et les honoraires sont à la charge des propriétaires (sauf accords particuliers).

info@demeuresdugrandsud.com - www.demeuresdugrandsud.com